Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212002075-20261020-20261004-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2026

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du mardi 20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre à 18h00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de ville de FOLELLI, sous la présidence de Mme Sylviane GANDOIN, première adjointe. Le Secrétariat est assuré par Mme Marguerite BUCCI HOURTOLOU.

Membres du conseil municipal : 27	Présents : 19	Absents : 8	Pouvoirs : 1

Présents : ANGELINI Nathalie, BRUNEAU Claudia, BUCCI HOURTOLOU Marguerite, CASANOVA Gérard, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, FINIDORI Joël, GANDOIN Sylviane, GOFFI Antoine-Joseph, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, LIMONGI Livia, MITRIDATI Dominique, PACO DOS SANTOS Sandrine, ROMAGNOLI André, SAMARTINI Jean-Félix, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie.

Absents : CASTELLI Yannick, EMANUELLI Jacques-Philippe, FRANCESCHI Jean-Marc, MATTEI Dominique, MATTEI-BELGODERE Valentine, MORACCHINI Jean-Sylvestre, RAFFALLI Muriel , SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs : EMANUELLI Jacques-Philippe donne pouvoir à LIMONGI Livia.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Restauration des Eglises de Penta Di Casinca

Pour :	20
Contre :	
Abstention :	

Le Président de séance expose à l'assemblée que l'Association Restauration des Eglises de Penta Di Casinca, sollicite une subvention exceptionnelle de 500€ afin de participer à des travaux de restauration et de conservation de l'Eglise du village, édifice appartement à la commune.

Vu la demande de subvention présentée par l'association ;
Considérant l'intérêt communal de préserver ce patrimoine ;

Le conseil municipal ;
Ouï l'exposé du Président de séance,
Et après en avoir délibéré :

- **Décide** d'attribuer une subvention de 500€ à l'Association Restauration des Eglises de Penta Di Casinca,
- **Invite** le Maire à procéder au mandatement de cette subvention au Budget Principal 2026 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus, et signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré le 20 octobre 2026

Le Maire
Yannick Castelli

